



# PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 15 mai 2022

### Première réunion du comité ressources en eau de la Gironde

À la demande du préfet de la Gironde, Étienne GUYOT, la **secrétaire générale de la préfecture, Aurore LE BONNEC**, a réuni le **premier Comité Ressources en Eau de la Gironde (CRE)**. Ce comité élargi, constitue la **nouvelle instance de concertation sur la gestion de l'eau en période d'étiage**, en remplacement de la précédente cellule départementale de gestion et de préservation des ressources en eau.

Le CRE regroupe une cinquantaine de structures représentant, outre les services de l'État compétents, les différents usages et usagers de l'eau, les acteurs territoriaux de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, les associations de protection de l'environnement et les collectivités territoriales.

Il a vocation à se réunir au minimum deux fois par an : avant le début de l'étiage afin de faire un point sur la situation générale, sur la tendance annoncée de l'étiage, ainsi que sur les modalités de gestion envisagées en fonction de la sévérité de l'étiage, et en fin d'étiage pour dresser le bilan et le retour d'expérience de la saison. En complément, en période d'étiage, le préfet s'appuie sur une **cellule opérationnelle**, de configuration plus restreinte, composée d'une dizaine de membres issus du CRE et représentatifs des usages de l'eau comme des structures de gestion et de protection des milieux aquatiques. Cette cellule est chargée d'analyser la situation hydrologique et météorologique du département et de proposer au préfet les mesures de gestion adaptées.

Lors de cette réunion, deux principaux sujets ont été abordés :

- **la situation hydrologique et météorologique du département** : l'état des ressources en eau s'est nettement amélioré au regard de la sécheresse historique vécue l'an passé. La situation est aujourd'hui globalement proche de la normale, même si certains secteurs sont à surveiller de façon rapprochée. Par conséquence, **il n'y a pas lieu de prendre à ce jour des mesures de restrictions des usages de l'eau.**
- **le projet d'arrêté cadre départemental qui définit les mesures de gestion de l'eau et de restrictions d'usages applicables.** Ce projet va être mis à la **consultation du public du 30 mai au 20 juin 2023**, pour une entrée en vigueur prévue fin juin.

### Bureau de la communication interministérielle

Sophie Billa : 06 07 62 05 99

Delphine Salva : 06 73 64 76 44

Tél. : 05 56 90 60 18  
pref-communication@girond.gouv.fr



2, esplanade Charles-de-Gaulle  
2/2 CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex